

NOTE D'INFORMATION**Aux PARENTS D'ÉLÈVES**

Tél.: 03 28 23 59 00

Télécopie : 03 28 23 59 45

mail : directioneducation@ville-gravelines.fr**DIRECTION EDUCATION****Ligne Directe : 03 28 23 59 24**

Affaire suivie par R. IACAZIO

N/Réf : MMD/RI/QB

Objet : Tarifs de la restauration scolaire
& des études dirigées**Madame, Monsieur,**

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-après, les tarifs de la restauration scolaire et des études dirigées qui seront appliqués à compter du **1^{er} septembre 2023** suite à la décision municipale datée du 25 mai 2023 :

Désignation des tarifs	Tarif de base *	Tarif Gravelinois
Repas enfant	3,80 €	1,90 €
Repas à partir du 2 ^e enfant d'une même famille	3,80 €	1,70 €
Repas à partir du 3 ^e enfant d'une même famille	3,80 €	1,59 €
Repas pour les élèves bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)	1,42 €	0,71 €
Cours d'études dirigées (séance)	1,80 €	0,91 €
Tarif majoré : <ul style="list-style-type: none"> Le repas non décommandé pour les absences prolongées. Le repas non réservé. 	5,80 €	

* Conditions particulières : dès lors que la famille paie un impôt sur la commune de Gravelines, celle-ci bénéficie du tarif gravelinois.

Veillez agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de nos salutations distinguées.

L'ADJOINTE AU MAIRE
DELEGUEE A LA RESTAURATION SCOLAIRE,

**MARIE-MADELEINE DUBOIS-CORSIEZ**

Nota : tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire

Hôtel de Ville - Place Albert Denvers - BP209 - 59820 GRAVELINES - 03 28 23 59 00

www.ville-gravelines.fr